

Chaumont, le - 8 JUIN 2023

LE PRÉSIDENT



*M. Ollivier* Monsieur le Maire,

*Vous m'avez récemment sollicité en évoquant votre souhait d'acquérir la parcelle cadastrée AL n°247 d'une superficie de 2111m<sup>2</sup>, sise à Joinville, dont le propriétaire est le Conseil départemental de la Haute-Marne, dans le but d'y développer votre terrain de padel.*

*Le service affaires foncières a saisi le pôle d'évaluation domanial et a estimé la valeur vénale de ladite parcelle à 4€/m<sup>2</sup> soit un prix total de 8 444€.*

*Si cette proposition vous agréee, je vous remercie de bien vouloir me transmettre la délibération **autorisant** cette transaction pour permettre une régularisation foncière via un acte administratif.*

*Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.*

*Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.*

*Nicolas Lacroix*

**Le Président du conseil départemental,**

**Nicolas LACROIX,**  
Conseiller départemental du canton de Bologne

*Monsieur Bertrand OLLIVIER*  
*Maire de Joinville*  
*Hôtel de Ville*  
*52301 JOINVILLE*